

Inscription BTS

Dossier d'inscription

<i>DATES</i>	<i>HEURES</i>	<i>LIEUX</i>
Mercredi 10 juillet 2019	9h à 18h	Maison Des Lycéens Rez de Chaussée du Bâtiment Marie Noel

Les Conseillers
Principaux
d'Education

Vie Scolaire
du Lycée Polyvalent

Téléphone
03.26.41.22.20

Fax
03.26.41.22.01

Faubourg de Vitry-Le-
Brûlé
BP 90406
51308 Vitry-Le-François

► **Documents à compléter**

- **Annexe 1** : Fiche infirmerie àagrafer avec la copie de toutes les vaccinations inscrites sur le carnet de santé
- **Annexe 2** : Fiche internat: à remplir sur place

► **Photos récentes à rapporter : trois**

inscrire le nom, le prénom et la date de naissance de l'élève au verso de chaque photo

► **Chèque de 35 euros (frais de dossier)**

- à l'ordre de l'agent comptable du lycée
- noter le nom et le nom de la section de l'étudiant au dos du chèque

► **Démarches à effectuer**

- envoyer les notes du baccalauréat dès réception au secrétariat du proviseur-adjoint

*Le dossier complet sera à **rapporter personnellement** (à la Maison Des Lycéens au Bâtiment Marie Noel) en respectant impérativement le jour et heures ci-dessus.*

INFORMATIONS RESTAURATION

TARIFS Année scolaire 2019-2020

Le Lycée propose aux familles 5 forfaits de demi-pension et un forfait d'internat.

Régime de Demi-pension	Montant pour l'année 2019-2020
Demi-pension pour 1 jour	156.60 €
Demi-pension pour 2 jours	297.36 €
Demi-pension pour 3 jours	423.36 €
Demi-pension pour 4 jours	532.80 €
Demi-pension pour 5 jours	626.40 €
Internat	1548 €

Dès que l'emploi du temps définitif de votre enfant sera connu, vers la troisième semaine de septembre, une fiche d'intendance vous sera transmise. Vous devrez alors indiquer le régime de demi-pension, ainsi que les jours fixes de la semaine où il accèdera à la restauration scolaire.

Une fois choisi, aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre (sauf cas exceptionnel). Il ne sera pas non plus possible d'acheter un repas en dehors d'un forfait demi-pension.

Les factures de demi-pension et d'internat sont remises aux familles en début de trimestre et doivent être payées avant la date limite afin d'éviter les poursuites.

En cas de difficultés financières, des aides pourront être apportées par l'établissement. Le dossier de Fonds social pourra être retiré auprès de l'assistante sociale du lycée.

Chaque élève de l'établissement disposera d'une carte magnétique nominative, avec obligatoirement une photo, qui lui permettra non seulement d'entrer dans l'établissement, mais aussi de se rendre à la restauration scolaire quand il est demi-pensionnaire.

Elle ne doit en aucun cas être prêtée.

Les élèves arrivant, qui ne possèdent pas de carte magnétique du lycée, se verront remettre cette carte gratuitement la première fois.

En cas de perte ou détérioration de cette carte, le remplacement sera à la charge de la famille. Cette dernière devra alors fournir six euros et une photo au service intendance.

En vous inscrivant à la restauration scolaire, vous vous engagez à respecter ces modalités de fonctionnement.

Le Proviseur,
Gérard RECOQUE



Le Gestionnaire,
Rifet SABATER

